

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
10 octobre 2024**

PUBLIE LE : 24 OCT. 2024

**Délibération n°241010-3 : Rapport du second semestre 2023 – Centre CYRENE – Exploitant
SEPUR**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le trois octobre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2024

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Rosa ANDRE, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Nelson DE JESUS PEDRO, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Stéphan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Innoncente Félicité SATHOUD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'UNILYS
Madame Carole BUHOT, Responsable technique traitement des déchets du Syndicat VALOSEINE
Monsieur Béranger LAVAILL, Ingénieur traitement des déchets du Syndicat VALOSEINE
Madame Florence COISPEAU, Directrice juridique, de la commande publique et des assemblées d'UNILYS
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'UNILYS
Monsieur Louis UGUEN, Directeur des Usines Ouest Ile de France AZALYS, AZUR et CRISTAL
Madame Chloé BOITARD, Responsable d'usine AZALYS
Monsieur David POUJOL, Responsable Centre de Tri de Collecte Sélective

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	10
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10

**OBJET : RAPPORT DU SECOND SEMESTRE 2023
EXPLOITANT SEPUR**

CENTRE CYRENE

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande Publique et l'article L2234- 3 qui précise que pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, un rapport annuel doit être établi par le titulaire d'un marché public global de performances au sens des articles L.2171-3, R. 2171-2 et R. 2171-3 du Code de la commande publique, en vue d'être transmis à l'assemblée délibérante ou à l'organe délibérant et faire l'objet d'un débat.

VU le Code de la commande Publique et notamment l'article L. 2171- 3 selon lequel le titulaire du marché doit produire en l'espèce un rapport annuel faisant apparaître de manière séparée les prix des prestations, réalisation, exploitation ou maintenance afin d'apprécier des objectifs chiffrés de performance mesurables fixés par le marché.

VU la synthèse de ce rapport ;

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance du 10 octobre 2024 ;

CONSIDERANT qu'un marché public global de performances au sens des articles L.2171-3, R. 2171-2 et R. 2171-3 du Code de la commande publique a été attribué par VALOSEINE à la société SEPUR depuis le 1er juillet 2023

CONSIDERANT qu'il a été acté dans le CCTP du marché attribué à la société SEPUR que ce rapport annuel et sa synthèse seront fournis au plus tard le 31 mars de l'année suivant l'exercice considéré en vue d'apprécier la qualité d'exécution.

CONSIDERANT que ce rapport a fait l'objet d'un bilan technique et financier réalisé par le titulaire et validé par les services de VALOSEINE.

CONSIDERANT la présentation des principaux éléments du rapport par Monsieur David POUJOL, Responsable du Centre de tri et représentant de la société SEPUR, lors du comité du 10 octobre 2024 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des informations contenues dans le rapport d'activité du second semestre 2023 du titulaire du marché.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 24/10/2024

Transmis en préfecture et affiché le 24/10/2024

Pour Extrait Conforme

Philippe BARRON
Secrétaire de séance


François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal